

## **Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020**

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **96<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur ADENOT Dominique  
Madame ALAPETITE Nadine  
Madame GALLIOT Blandine  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique  
Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur LARDANS Jacques  
Monsieur PROSLIER  
Monsieur VOLDOIRE Gilles

#### **Étaient excusés / absents :**

Madame AMEIL Pascale  
Monsieur ARESTE Jean-Claude  
Monsieur AUSLENDER Jérôme  
Monsieur BEAUJON Jacques  
Monsieur BELDA José  
Madame BELLEROSE Martine  
Monsieur BIANCHI Olivier  
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric  
Monsieur BUCHE Jean-Pierre  
Monsieur CHANSARD Gérard  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur CHARLEMAGNE Serge  
Monsieur CHEVALIER Jacques  
Monsieur CINEUX Cyril  
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian  
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland  
Monsieur CUZIN Jean-Paul  
Monsieur DEAT Alain  
Monsieur DESFORGES Antoine  
Monsieur DUBOIS Gérard  
Madame FEDERSPIEL Hélène  
Monsieur FAUCHER Martine  
Monsieur GAILLARD Philippe  
Monsieur GARDES Roger  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis  
Monsieur HAMOUMOU Mohand  
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre  
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice  
Monsieur IMBERT Didier  
Monsieur LEPEE Grégory  
Monsieur LIGIER Yves  
Monsieur MELIS Christian  
Monsieur MORVAN Jean-Marc  
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand  
Monsieur PAULET Alain  
Monsieur PAULET Gilles  
Monsieur PECOUL Pierre  
Madame PEROL BEYSSI Christine  
Monsieur PERRET Jean-Philippe  
Monsieur PETEL Gilles  
Monsieur PIGOT Pascal  
Monsieur PIREYRE Jérôme  
Monsieur PRADIER Yves  
Monsieur PRONONCE Hervé  
Madame RAYNAL Marie-Jeanne  
Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur SIMONET Christian  
Madame TROTE Marie-José  
Monsieur VALLADIER Bruno  
Monsieur VAURIS Dominique  
Monsieur VIALAT Gérard  
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique  
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER  
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

## **Animation LEADER 2020**

Par délibération n°404 du 15 janvier 2015, le PETR du Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Écopôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares

et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 823 795 € de FEADER.

Conformément à la délibération n°439 du 12 Novembre 2015, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2020, il appartient à notre assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels, frais de formation)	246,41 €	FEADER	96 966,79 €
Dépenses de rémunération	104 498,55 €	Autofinancement	24 241,70 €
Frais de structure	15 674,78 €		
Dépenses de fonctionnement (déplacements, repas, hébergement)	788,75 €		
<b>Total dépenses prévisionnelles HT</b>	<b>121 208,49 €</b>	<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>121 208,49 €</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020  
Dominique ADENOT,  
Président.



